« L'aménagement du territoire et la politique de construction portent une responsabilité essentielle dans la fabrication des catastrophes. Elles ne sont pas naturelles. C'est l'action de l'homme qui transforme l'aléa naturel en désastre ».

Salvano Briceno, directeur de la stratégie internationale pour la réduction des catastrophes des Nations Unies.
Le Monde 27 août 2010.

Concomitance Est-Ouest

Le cas de la Tresson

Explication

L'étude de la notice de présentation du PPRL permet une explication satisfaisante à l'anomalie relevée à la Tresson. En effet, la notice inclus dans un seul casier hydraulique les casiers de la Nouvelle Brille et de la Tresson avec une seule brèche considérée sur la digue de la Nouvelle Brille.

Ce choix est une erreur puisque la digue du Bonhomme sépare ces deux zones de la route à la digue.
Cet « oubli » explique l'inexactitude de la carte d'aléa et de zonage puisque le casier de la Tresson ne peut se remplir que par un débordement sur la digue du Bonhomme depuis le casier de la Nouvelle Brille à partir d'un certain niveau.
<u>Une correction de cette anomalie est nécessaire</u> immédiatement par la prise en compte d'une brèche supplémentaire dans la digue de mer de la Tresson.

« L'île ressemble à une forteresse défendant les champs et les villages contre les attaques de la mer. Les polders surtout sont l'enjeu de la lutte entre la mer qui veut reprendre son bien et l'homme qui essaie de défendre ses conquêtes ».
Pierrette Denis-Heurtin. — Les côtes de Noirmoutier. Norois 1959

L'un des exemples le plus flagrant de maladresses, d'erreurs ou d'oublis relevés dans le PPRL en cours d'élaboration concerne le polder de la Tresson à la Guérinière dans lequel peuvent-être constatés des oublis, des erreurs d'appréciation manifestes dans un casier résolument vulnérable.

Cette étude milite d'abord pour la **prise en compte d'une concomitance est-ouest absente du PPRL en cours d'élaboration et pour une concomitance possible de brèches dans ce casier** (Voir carte 1937).
La carte de zonage en particulier pose une question précise : a-t-on oublié la possibilité d'une brèche dans ce casier pourtant historiquement exposé ? Cette étude prouve sans ambiguïté cette possibilité d'oubli surprenante, tel quel, ce zonage est inconcevable.

Sommaire:

- Explication
- Carte Litto 3D
- Un bref historique des tempêtes depuis la tempête du 14 mars 1937.
- La tempête du 14 mars 1937
- La carte de la tempête de mars 1937
- La carte d'aléa non concomitant du casier de la Tresson
- La carte d'aléa concomitant du casier de la Tresson
- La carte de zonage de la Tresson
- Carte d'altitudes de la zone de la Tresson
- Carte des cotes de référence aléa concomitant (La Tresson)
- Carte de zonage 2012

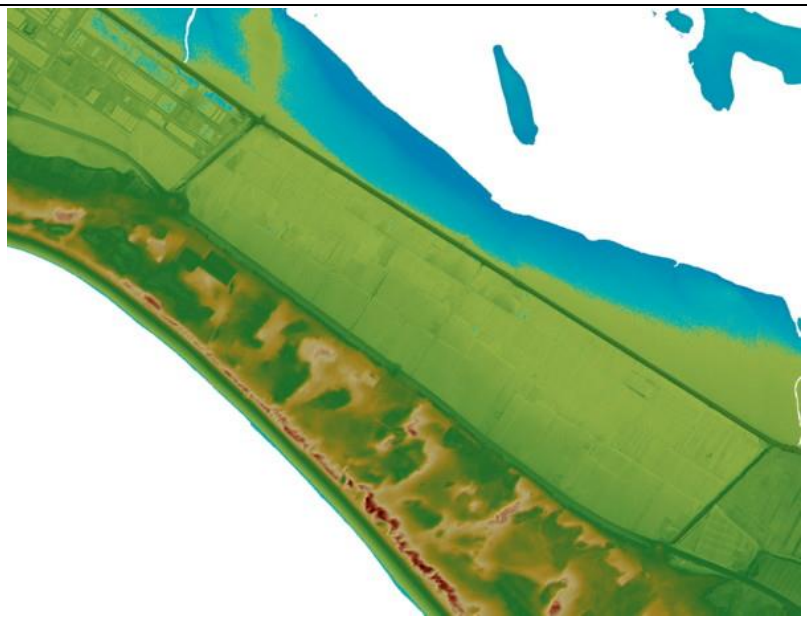

La Tresson – Carte Litto 3D –
L'homogénéité de la zone, sa ressemblance avec le casier de la Nouvelle Brille sont évidents, le zonage prescrit est inadmissible. La fragilité de la dune à l'ouest est aussi bien visible.

Bref historique depuis 1937 (Source DREAL) (Livre 3 p.158)

- 1940 - 4 Brèches de 10 m sur la digue de la Tresson et 2 brèches de 25 m sur la digue de la Grande Rouche.
- 1972 - Rupture des perrés à la pointe du Devin - Destruction d'une partie du Bois de la Chaise. Concomitance.
- 1979 - Brèche de 50 m sur la digue de Sébastopol sur la côte Est de Barbâtre. La digue de retrait n'a pas permis de contenir la submersion, c'est la RD38 qui a stoppé l'extension de l'inondation. La route reliant la RD38 au passage du Gois est submergée. 500 ha inondés sur toute la plaine sud de l'Ile.
- 1990 - Dégâts sur les digues de la Tresson et de la Grande Roche sans submersion majeure.
- 1999 - Toutes les côtes subissent des dégâts importants. Concomitance.
- 1999 - Ile de Noirmoutier - Gros dégâts sur la digue de la Tresson. Forte érosion dunaire.
- 1999 – L'Epine : inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues. Concomitance.
- 1999 – La Guérinière : inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues. Concomitance.
- 1999 – Noirmoutier : inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues. Concomitance.

La construction d'un muret en 2007 sur tout le linéaire depuis la Nouvelle Brille jusqu'au polder de Sébastopol (muret interrompu sans explications à la demi-lune) a permis de limiter les franchissements lors de Xynthia sauf à la cale du Bonhomme, à la cale au milieu de la digue de la Tresson et à la Berche.

Tempête du 13 – 14 mars 1937

« Cette tempête (1877) avait marqué le début d'une ère nouvelle de tranquillité que certains pensaient définitive et que les évènements de mars ont interrompus. (…) En réalité, la grande victime de la tempête est l'Ile et la région de Noirmoutier…elle a été en péril de disparaître, je n'exagère pas en parlant ainsi ».

Archives Conseil Général le 9 avril 1937

« …Le danger était encore plus grand à l'Ile de Noirmoutier car non seulement la mer avait envahi des polders à la Tresson et dans les environs de la Fosse mais l'ile elle-même était menacée en deux points dans sa partie la plus étroite, la mer avait fait sauter les digues sur la côte orientale et avait envahi la route sur deux kilomètres or la seule protection du côté de l'ouest était un mince cordon de dune que la mer attaquait si violemment que l'on put craindre un moment que l'ile ne soit coupée ».

« Les inondations de mars 1937 et le problème de la défense côtière dans le nord de la Vendée »
Janvier 1939 – J.M. BOURDEAU –Agrégé de l'Université

1937 - Casier de la Tresson (130 ha) entièrement inondé du Bonhomme à la Berche. Route submergée.
On peut apercevoir à droite l'église et le château de Noirmoutier

- 1937 - Brèche de 25 m sur la digue de la Tresson et de 15 m sur la digue de la Grande Rouche. 130 ha inondés, l'inondation atteint la RN148. À la Frandière, au moins 60 ha inondés. Rupture de la pointe du Devin. (Concomitance).

Evaluation des conséquences négatives des inondations : résultats sur le sous-bassin des côtiers vendéens et du marais poitevin.
DREAL – Bassin Loire Bretagne - 2011

2.1 Evènements de référence
Mars 1937
Les 13 et 14 mars 1937, une violente tempête touche les côtes vendéennes et bretonnes. De nombreux phénomènes de submersion ont lieu et éprouvent les côtes. Les dégâts sont nombreux d'Ouessant à Noirmoutier. Les vents sont orientés sud sud-ouest, la pression chute à partir du samedi 13, pour atteindre son minimum le lendemain à 4 heures : on relève 979 hPa au sud Bretagne. Cette forte dépression entraîne une élévation subite du niveau des eaux : à Lorient la surcote est d'environ un mètre. La tempête survient alors qu'ont lieu les grandes marées d'équinoxe. D'après le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), le dimanche 14 mars les coefficients sont de 108 à Lorient, 105 à Pornic pour la première pleine mer. La pleine mer qui se produit à 6 h 30 à Lorient et à 5 h 40 à Pornic est en phase avec le passage du creux dépressionnaire.
En Vendée, la côte est touchée ; les dégâts sont particulièrement nombreux sur l'île de Noirmoutier.
Cette localité, par sa géographie et les polders présents, est très sensible au risque de submersions marines. Lors de la tempête des 13 et 14 mars, plusieurs digues sont submergées et rompent. C'est le cas de la digue du Tresson avec 130 ha inondés, de la digue de la Frandière qui rompt en trois points avec 60 ha inondés, de la digue du devin à l'Epine où des brèches s'ouvrent. Plus au sud, aux Pins de la Cour, le cordon dunaire est également submergé.
Le passage de la dépression est très rapide ; à 6 heures elle est déjà centrée sur la Normandie, elle ne reste sur le littoral que quelques heures. La tempête Xynthia engendre une forte houle dont l'amplitude varie subitement. La hauteur des vagues en mer passe de 3 à 7,5 mètres entre 0 h et 3 h et se maintient à ce niveau jusqu'à 6 heures. L'orientation de la houle change passant du sud à l'ouest-sud-ouest, la renvoyant directement sur la côte.

Sauzeau et al (dir). *Les littoraux à l'heure des changements climatiques*. Les Indes Savantes 2013.

Remarques :

- Au nord, 120 m (?) de brèches au Vieil et à la Clère. Concomitance
- A l'ouest, brèches dans les dunes à l'Epine (7 m ?) Concomitance
- A l'ouest, brèches dans les dunes à la Guérinière (La cour). Concomitance
- A l'ouest, brèches dans les dunes de la Tresson. Concomitance
- A l'est, brèches à la Fosse, à la Frandière*
- A l'est, brèche de 30 m à la Tresson (inondation totale du casier, du Bonhomme à la Berche, jusqu'à la Route Nationale (voir photo).

La Tresson – Projet PPRL 2015

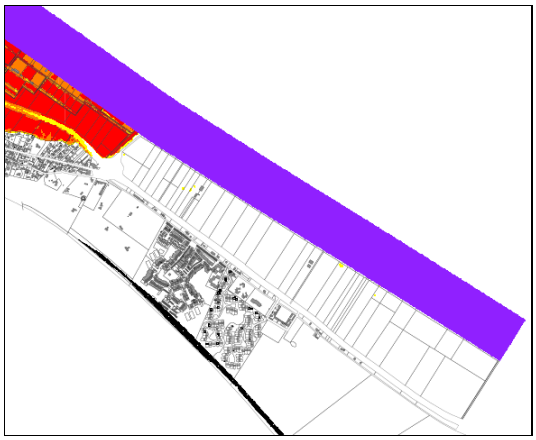

Carte d'aléa non-concomitant

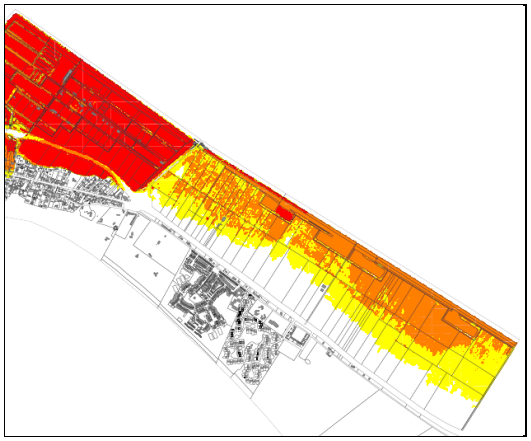

Carte d'aléa concomitant

Remarques :

Carte aléa non-concomitant :

- Tout le casier est zoné blanc, c'est à dire à une altitude supérieure à 4,2 m NGF. Impossible, erreur grossière. (Voir carte d'altimétrie)
- Le casier voisin de la Nouvelle Brille aux caractéristiques semblables est zoné rouge, aléa fort.

Carte aléa concomitant :

- Zonage totalement inadapté. De nouveau apparaît la zone blanche impossible voire inadmissible !

- Aucune comparaison possible avec le casier voisin et semblable de la Nouvelle Brille.

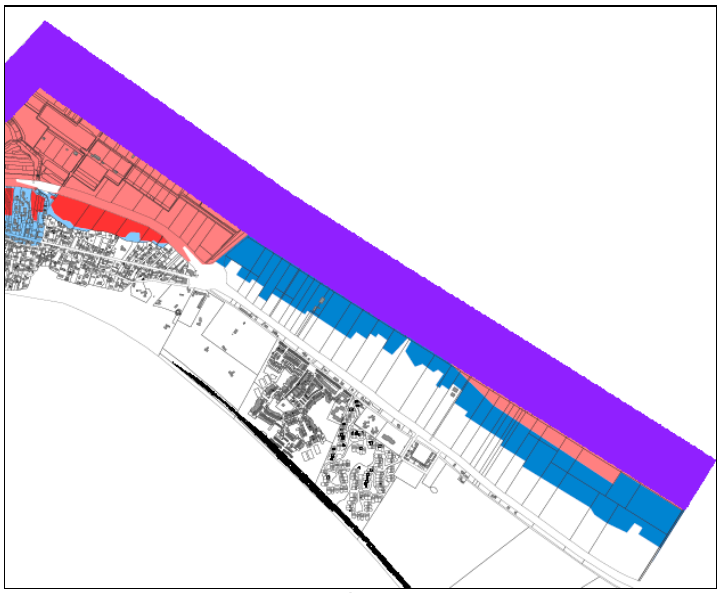

Zonage réglementaire

- Zone bleue inadaptée, fantaisiste
- Zone blanche impossible à justifier !
- Le casier voisin de la Nouvelle Brille est correctement zoné rouge.

Issus de cartes d'aléas inadaptées, ce zonage réglementaire se présente comme inexact.
En effet, ce casier de la Tresson devenu sur ces cartes fantasques une zone dépourvue de tout danger – sauf pour la bande de précaution - semble avoir échappé à une étude scientifique rigoureuse.
Une étude réaliste honnête et complète doit être mise en place afin de présenter au public une carte précise techniquement, dénuée de fantaisies incompréhensibles.

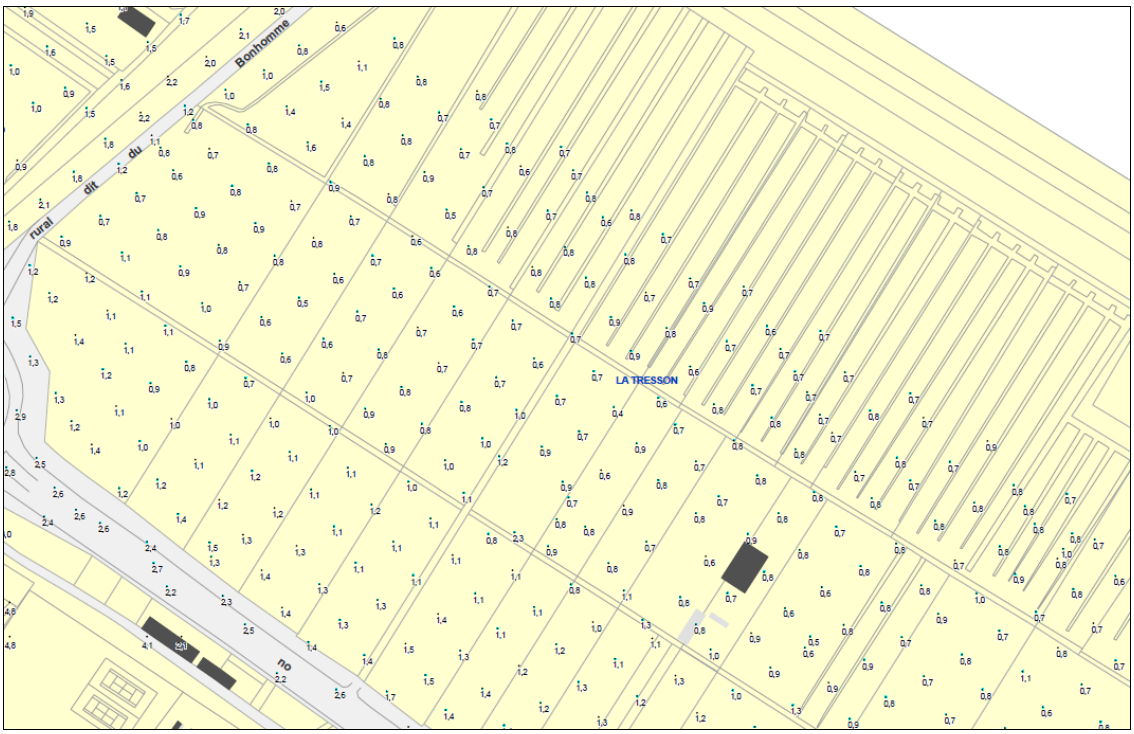

Carte altimétrique de la Tresson (Communauté de Communes ile de Noirmoutier)

- Altitudes du casier de 0,7 m NGF à environ 1,4 m NGF en contrebas de la route
- Route à 2,5 m NGF en moyenne.

L'altitude de 4,2m NGF qui doit délimiter les zones blanches non inondables se trouve dans la zone dunaire à l'ouest de la route ! Ces altitudes prouvent au-delà du doute les inexactitudes du PPRI en cours pour ce casier éminemment inondable de la Tresson.

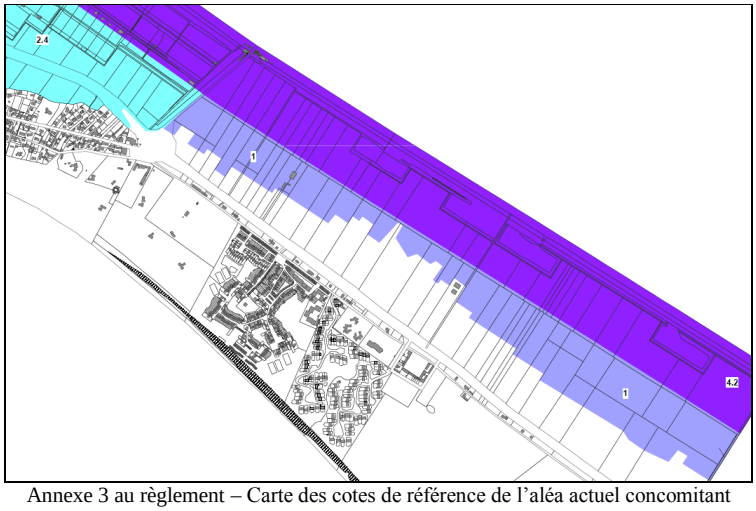

Annexe 3 au règlement – Carte des cotes de référence de l'aléa actuel concomitant

Remarques :

- En conformité avec les cartes précédentes démontrées inexactes, cette carte des cotes de référence est une aberration. Sur un terrain presque sans relief, sur une largeur de moins de 300m, la cote de référence passe de 4,2m dans la bande de précaution à 0 dans la zone blanche en passant par 1m dans la zone bleue ! Tout simplement impossible !

Cette étude démontre les incorrections et inexactitudes présentes dans le dossier présenté au public.
Le bureau d'études va-t-il effectuer les corrections indispensables afin de supprimer les aberrations actuelles ?
Cette résolution sera-t-elle suivie d'effets ?

La cause de ces inexactitudes maintenant bien comprises, des corrections immédiates s 'avèrent indispensables. En particulier la prise en compte d'un casier à la Tresson avec la possibilité d'une brèche.

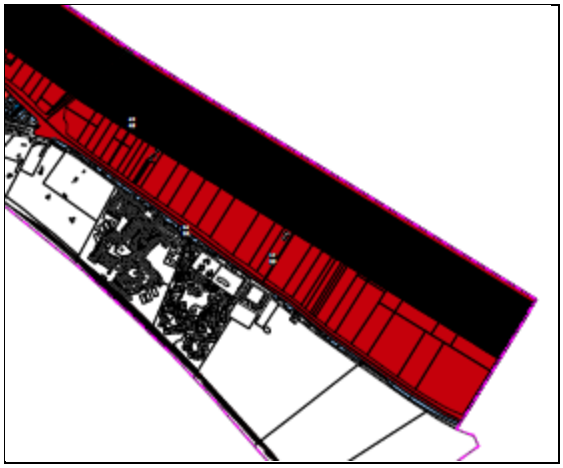

Extrait de la carte de zonage de 2012
Bande de précaution, zonage rouge jusqu'à la route

Un zonage exact qui prend bien en compte les réalités du terrain.

.

JL. Eugène (administrateur) juin 2015